

**INTERVENTION DE MICHEL SAPIN**

**MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**CTM du 14 décembre 2012**

Mesdames et messieurs,

Je suis heureux de vous retrouver, pour la 3eme fois en 6 mois.

**La première fois, c'était le 4 juin**, quelques jours après mon arrivée. J'avais alors clairement perçu en vous écoutant l'expression du **malaise profond qui traverse depuis plusieurs années ce ministère**, le sentiment d'une **perte de sens**, d'une régression du poids de ce ministère, de son utilité et de son expertise ; une accumulation de **problèmes posés depuis des années mais jamais résolus**, comme celui du statut des contrôleurs du travail.

J'ai ressenti alors une impression de **gâchis**, car ce ministère compte beaucoup de talents, d'hommes et de femmes engagés dans leur mission ; mais aussi car les citoyens –au travail ou sans travail-, les entreprises, les élus, ont besoin de nous.

**Le 17 juillet**, je vous avais dit ma volonté de retrouver un sens, une direction mais aussi une cohésion interne pour ce ministère. Je vous ai annoncé alors plusieurs initiatives, pour engager un changement nécessaire que vous attendez et qu'attendent les agents, et créer les conditions d'un dialogue confiant entre nous :

- Nous avons décidé de suspendre la PFR pour le corps des inspecteurs, ce qui répondait à une de vos demandes.
- S'agissant des entretiens, je vous ai proposé d'en faire le bilan, puis d'en débattre ici, pour préparer les entretiens 2013 en levant les craintes qui peuvent s'exprimer sur leur qualité et leur finalité.
- Je vous ai annoncé la reprise en gestion des personnels de la DGEFP à compter de 2013, pour réunir à nouveau Travail et Emploi
- J'ai demandé à Joël Blondel, le directeur de la DAGEMO, d'ouvrir des négociations sur le droit syndical et le dialogue social,
- Je vous ai dit que, dans le courant de l'automne, je vous ferai des propositions pour faire avancer, enfin, la question du statut des contrôleurs du travail
- Enfin, je vous avais parlé de la démarche que je souhaitais lancer pour retrouver un ministère du travail plus fort. Une démarche qui reposera sur l'échange et la réflexion partagée, avec les parties prenantes

externes du ministère et en particulier les partenaires sociaux et les collectivités territoriales, avec l'encadrement, avec vous les représentants du personnel, avec tous les agents. Il faut retrouver une confiance sans laquelle rien de solide ne sera possible.

Cette démarche, lancée en septembre, je vous en rappelle les trois étapes :

1. Une première étape de séminaires interrégionaux de l'encadrement, achevée dans l'hexagone le 3 décembre, a permis d'ouvrir la réflexion et le débat. Une dernière réunion est prévue le 8 février à Pointe-à-Pitre.
2. Une deuxième étape se déroulera au premier semestre 2013. Elle mettra en discussion les premières orientations issues des séminaires, avec tous les agents, pour les enrichir, les adapter, mesurer les conditions du succès et les changements à conduire.

Dans cette deuxième étape, le dialogue social avec vous, représentants du personnel et organisations syndicales, sera aussi au cœur du processus. Ce sera vrai au niveau central, ici avec le CTM, qui sera appelé à en débattre et pas seulement aujourd'hui, mais ce sera aussi le cas sur le terrain, dans chacune des DIRECCTEs.

3. A partir de mai-juin, des propositions concrètes devront être formalisées.

La troisième étape pourra débuter. Ce sera celle des décisions en matière de fonctionnement et d'organisation de nos services, après consultation là encore de votre instance, pour répondre à deux enjeux centraux :

- La conduite d'une politique de l'emploi renouvelée dans un contexte de décentralisation de la formation professionnelle
- Le système d'inspection du travail dont nous avons besoin.

Je veux, ce matin, **vous dire les orientations que je souhaite mettre en débat** pour cette deuxième étape, puis **vous présenter mes propositions pour l'évolution du statut des contrôleurs du travail.**

I- **Le contexte et les principes généraux de notre action : nous avons besoin d'un ministère du travail et de l'emploi fort**

Les débats avec nos partenaires extérieurs lors des rencontres interrégionales ont montré des **attentes extrêmement vives vis-à-vis de l'Etat ;**

Ils ont aussi pointé des enjeux qui sont pour nous des combats : **la réduction des fractures sociales**, des fractures de l'emploi et des précarités, celles du

travail, de la santé au travail comme de la citoyenneté au travail. C'est une question de justice mais aussi une question de compétitivité. **Il n'y a pas de compétitivité de notre économie sans qualité du travail et de l'emploi.**

Un ministère du travail fort doit répondre à ces enjeux. Comme je l'ai dit hier aux Direcctes, je vous propose pour cela cinq principes :

1) Notre rôle dans ce ministère est d'être avant tout, des **agents de transformation sociale**. Nous voulons faire avancer la société, faire bouger les lignes, agir sur les pratiques des entreprises et des autres acteurs dans le sens du progrès social.

Cela passe par une **activité régalienne** –en particulier de contrôle- qui doit être affirmée au nom de l'ordre public, mais aussi par une **fonction d'animation, de médiation, de négociation parfois**.

2) **Deuxième principe**, nous devons exercer notre mission au plus près des personnes -salariés comme demandeurs d'emploi-, des entreprises et des territoires. Cela veut dire de la **proximité**.

3) Troisième principe, nous avons aussi besoin **d'un ministère cohérent et plus collectif**. Notre ministère souffre parfois de visions

segmentées et de pratiques cloisonnées pour ne pas dire parfois individualistes. Le ministère fort que nous voulons bâtir doit nécessairement être plus cohérent et plus collectif.

Et pour cela être davantage **force d'anticipation**.

4) quatrième principe, il nous faut un ministère **ouvert sur son environnement**, qui sache dialoguer et coopérer avec les autres acteurs, qui porte le dialogue social dans les entreprises, les secteurs professionnels, les territoires.

5) Enfin dernier principe : le **dialogue social**. Pour le prodiguer au dehors avec crédit, il faut savoir le pratiquer au-dedans.

Je sais que ce n'est pas toujours simple, que les situations sont parfois crispées, les relations tendues et que même le respect des personnes est parfois bafoué. Je sais les drames vécus dans ce ministère, leur charge émotionnelle. Mais nous ne pouvons pas en rester là. **Il faut que cela change**, que nous retrouvions un dialogue social dans ce ministère. **Cela dépend de nous, le Ministre, les directeurs en centrale et sur le terrain, mais cela dépend aussi de vous.**

Je m'y engage, et je vous propose de vous y engager aussi.

Forts de ces principes, quelles sont les questions à mettre en débat avec l'ensemble des agents dans les mois qui viennent :

## II- **D'abord sur l'emploi et la formation professionnelle**

Je l'ai affirmé déjà et je vous le redis ici une fois encore : en matière de formation professionnelle la décentralisation ira à son terme **mais en matière de politique de l'emploi il n'y aura pas de décentralisation**, ni de Pôle emploi ni de l'action que vous menez aujourd'hui dans les DIRECCTES, ni de façon pérenne ni en expérimentation. L'Etat, c'est-à-dire notre administration, conçoit, pilote et évalue les politiques de l'emploi.

A l'évidence, un nouvel équilibre et une nouvelle coopération sont à trouver.

Nous devons travailler à une **stratégie régionale de l'emploi et de la formation professionnelle**. Nous avons besoin d'un pilotage quadripartite, Etat, Région, partenaires sociaux qui définissent ensemble une stratégie concertée. Si chacun garde son identité, cette coopération est indispensable pour réussir. Elle devra couvrir un champ large incluant le développement

économique, l'emploi, l'orientation professionnelle, la formation professionnelle.

A côté d'une stratégie régionale, nous devons aussi être **présents sur les territoires** pour mettre en œuvre les politiques publiques et pour porter le changement dans une démarche emploi-économie, avec le dialogue social comme boussole. La stratégie régionale doit s'incarner localement, là où les solutions peuvent être mises en œuvre.

Tous ces sujets devront être discutés avec les agents lors des réunions d'échanges, notamment autour de quelques questions clés :

- Comment faire le lien entre les acteurs régionaux et ceux du territoire pour rendre possibles des actions locales ?
- Comment organiser la coopération des acteurs d'un territoire autour de projets locaux impliquant le monde de l'entreprise et celui de l'emploi et de la formation ?
- Comment orienter les activités des opérateurs de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, cap emploi, structures IAE, maisons de l'emploi, etc.) des bassins d'emploi vers ces actions locales ?

III- **Ensuite concernant l'évolution notre système d'inspection du travail.**



Le système d'inspection que nous pratiquons aujourd'hui a, à mes yeux, **beaucoup d'atouts** qu'il faut conserver et sur lesquels il faut s'appuyer pour progresser : le professionnalisme des agents, la connaissance pratique et experte des relations du travail, la réponse de **proximité** qu'il apporte et son **caractère généraliste**.

**Je le dis nettement et fortement, car je vois dans les prises de positions de certains d'entre vous des craintes à ce sujet, et je veux les lever : notre système d'inspection doit conserver proximité et approche généraliste.**

La question qui nous est posée est : « est-ce suffisant dans le monde d'aujourd'hui et de demain ? » « Est-ce que notre système d'inspection répond de manière satisfaisante, en tant que système, aux principaux grands enjeux ? »

**La réponse est non, ce n'est pas suffisant.**

**La complexité des situations rencontrées** et parfois leur mobilité sont un redoutable défi pour nos services. La fonction d'appui a apporté une réelle valeur ajoutée au cours de ces dernières années, mais nous constatons des

limites qui ne permettent pas de bien appréhender certaines pratiques d'entreprises ou certains types de risques.

**En somme nous devons compléter la réponse de terrain, généraliste et de proximité, qui restera l'action dominante de nos services, par de nouvelles réponses plus collectives,** qui correspondent à la réalité de certaines situations économiques qui excèdent la section.

**Et puis, nous devons être capables de mener ensemble une politique du travail.**

Là encore je connais la crainte d'un certain nombre d'entre vous lorsque l'on évoque cette idée d'une politique du travail, comme il y a –mais personne ne le conteste- une politique de l'emploi.

Mais je vous le dis : nous devons entendre ce que les citoyens attendent de nous. Ce que les travailleurs attendent de nous. Ce que les organisations syndicales attendent de nous. Nous devons entendre même ce qui ne s'exprime pas, mais qui doit s'imposer, je pense en particulier aux enjeux de santé au travail.

Il faut lever les malentendus, sortir des faux procès : compléter nos moyens d'action n'est pas menacer la proximité et le caractère généraliste qui doivent rester le socle de notre action ; vouloir une politique du travail qui réponde aux attentes et aux besoins des travailleurs n'est pas remettre en cause la convention OIT.

Les échanges avec les agents des prochains mois pourraient porter sur les questions suivantes :

**1. Comment combiner les demandes qui s'expriment et dont je viens de parler, celles qui nécessitent une réponse de proximité et celles qui ne s'expriment pas ou qui s'expriment moins directement ?**

**2. Comment définir les priorités d'une politique du travail ?**

La définition des priorités de la politique du travail doit associer les agents et s'appuyer sur leur expérience et leurs observations du terrain. Elle doit aussi faire appel aux partenaires sociaux et aux autres acteurs de prévention. Pour cela, nous devons définir une méthode

au niveau régional et au niveau national, qui apporte une cohérence d'ensemble. Ces choix devront pouvoir évoluer dans le temps.

**3. Comment le système d'inspection du travail doit-il fonctionner pour être plus efficace ?** Je parle bien de « système », c'est-à-dire de l'ensemble des services du pôle travail qui concourent de façon cohérente à la mise en œuvre de la politique du travail. Je pense qu'il faut garder le cadre général actuel où le système s'organise autour de la région et où le niveau national et l'autorité centrale apportent l'impulsion, la cohérence et la coordination.

Je parle de « système », ce qui signifie que l'important est de poursuivre des **objectifs collectifs. Je dis bien collectifs, pas individuels.**

**4. Enfin, comment le système d'inspection peut-il être davantage moteur pour mettre mouvement un ensemble d'acteurs autour de projets communs ?** Je pense à notre action sur le **Plan de santé au travail** et sa déclinaison régionale, ou sur la lutte contre le travail illégal, ou à l'exigence sur l'égalité professionnelle ou l'égalité salariale.

J'en viens à la question du statut des **contrôleurs du travail** au sein du système d'inspection du travail. Cette question, vous le savez, est posée depuis des années. Aucune solution n'y a été apportée. La mise en place du NES a encore accrue la tension sur ce sujet.

La réflexion ouverte sur le système d'inspection, et les échanges avec vous tant dans ces réunions qu'avec mon cabinet, ont renforcé ma conviction que le statu quo n'est plus possible. Il faut donc avancer, et nous allons avancer.

Je m'étais engagé en juillet devant vous à faire rapidement des propositions concrètes, qui répondent aux attentes des personnels concernés. Ces propositions doivent s'inscrire dans la cohérence avec les évolutions de notre système d'inspection et, plus largement, dans le cadre des transformations de la fonction publique.

Nous avons travaillé avec la fonction publique sur différentes pistes. Vous vous doutez que le sujet n'est pas simple, mais nous nous sommes mis d'accord sur une démarche ambitieuse.

Elle tient compte des contraintes –de budget et de calendrier général de la fonction publique- mais elle apporte une solution globale, inscrite dans le

temps, qui concernera progressivement tous les postes de contrôleurs en section.

Ma vision du système d'inspection du travail, celui que nous allons construire ensemble dans la concertation, est celle d'un métier de contrôle où la distinction entre contrôleurs en charge des petites entreprises et inspecteurs en charge des plus grandes n'est plus une distinction pertinente. Les qualifications et les compétences nécessaires à l'exercice des missions des uns et des autres, au sein du pôle T des Direccte, seront largement semblables et par conséquent la dualité des statuts n'aura plus de sens.

La section de demain reposera sur un corps unique, celui des inspecteurs.

Comment allons-nous avancer dans cette direction ?

1. Première étape, je propose d'engager ce mouvement avec un plan de requalification sur trois ans - 2013, 2014 et 2015. Ce plan sera très significatif, puisqu'il pourrait permettre à 540 contrôleurs de devenir inspecteurs, au terme d'un examen professionnel qui sera accessible à tous les contrôleurs du travail, en section comme dans les autres services ;

2. La deuxième étape qui permettra de poursuivre le mouvement au-delà de 2015 s'inscrira dans le chantier global engagé par la Ministre de la Fonction Publique au niveau interministériel sur les parcours professionnels, les carrières et la rémunération, qui concerne l'ensemble des corps.

Ce que je propose n'est donc pas un plan exceptionnel de reclassement de contrôleurs en inspecteurs, même très significatif, c'est une démarche d'ensemble pour régler une fois pour toute, en une dizaine d'années, cette question « par le haut », avec une ambition pour les personnes comme pour notre mission.

Cette voie s'inscrit dans le projet global pour nos services, pour un ministère plus fort ; c'est parce que notre système d'inspection du travail va évoluer pour répondre aux nouveaux défis du monde du travail que nous sommes en mesure d'engager cette requalification attendue et profonde.

Un mot encore, plus global, sur l'inspection du travail.

Nous avons nos responsabilités. Devant les Français, devant les partenaires sociaux, devant les parlementaires et les élus, devant les instances

internationales comme l'OIT. De ce point de vue **il y a une chose qui ne paraît plus acceptable : c'est que nous ne soyons pas capables, ministère du travail, services de l'inspection du travail, de rendre compte de notre action.**

Je sais le contexte particulier de 2011 et 2012 à l'origine d'un mouvement de boycott des saisies d'activité. Et vous avez remarqué que je n'ai pas pris immédiatement des mesures à ce sujet, car il fallait préalablement rétablir un climat plus serein.

La situation aujourd'hui n'est plus la même. Et je le redis cette situation ne peut plus durer.

C'est pourquoi je souhaite que la saisie de l'activité reprenne dès le début de l'année prochaine, pour qu'en 2013 nous soyons capables à nouveau de rendre compte collectivement de notre mission. C'est un impératif pour notre ministère, et je vous demande de ne pas y faire obstacle, c'est une question de responsabilité. Vous saurez trouver d'autres modes d'action j'en suis certain.

Et cela n'a rien à voir, je l'affirme, avec une « politique du chiffre » ou une mise en cause de l'indépendance des inspecteurs dans leurs décisions. Il y aura des instructions claires adressées dans les prochains jours aux agents pour rappeler les règles.



#### **IV – Les autres chantiers de modernisation qui s’ouvrent sans attendre**

La nouvelle démarche de modernisation de l’action de ce ministère concerne aussi l’administration centrale.

Les orientations que j’ai données à Denis Morin et la mission que nous lui avons confiée avec Marisol Touraine et Valérie Fourneyron sont claires : je souhaite que me soit proposée d’ici trois mois une organisation et un fonctionnement des fonctions support qui permettent :

- Une amélioration du professionnalisme et ainsi de la qualité des fonctions ressources humaines, affaires financières et immobilière et systèmes d’information.
- Une mutualisation renforcée de nos forces qui permette aussi une amélioration de l’efficacité et une optimisation des moyens, dont vous serez aussi les premiers bénéficiaires ;
- je souhaite enfin que soit préservée dans le futur Secrétariat Général davantage intégré, l’identité et la spécificité de notre ministère, qu’a porté depuis 20 ans la DAGEMO.

## V. Notre feuille de route dans les prochains mois.

Vous l'avez compris, j'espère vous en avoir convaincu, j'ai une vision pour ce ministère. J'ai aussi une ambition, non seulement parce que c'est la moindre des choses que l'on peut attendre d'un ministre mais parce que je suis convaincu que notre ministère a un rôle essentiel à jouer dans la société française que nous voulons.

Pour cela il faut tout à la fois conforter nos atouts, précieusement, et progresser là où nous devons progresser. Et le faire avec tous les agents !

Notre responsabilité conjointe est d'accompagner ce mouvement d'une réelle concertation tout au long de la démarche. Ma volonté est ferme sur ce plan et j'en ai fait part hier aux Direcctes et aux Responsables des unités territoriales.

Cette concertation doit être pleine et entière :

- Au niveau national dans le cadre du CTM. Le DAGEMO et les directeurs tiendront une réunion en janvier qui aura pour objet de présenter la synthèse des rencontres interrégionales, de présenter la démarche et de fixer avec vous le cadre de la concertation à ses différentes phases.

- Au niveau régional, dans le cadre des CTR. Chaque Direccte engagera la concertation selon des modalités que vous définirez avec votre Comité Technique Régional.
- Mon cabinet, naturellement, sera toujours disponible pour des rencontres que telle ou telle organisation souhaitera avoir dans cette période.

**Pour conclure**, je m'engage à que ces changements nécessaires se fassent dans dialogue social, et je souhaite –ça ne peut être possible que si vous le souhaitez aussi- qu'il soit à la fois franc, serein et constructif. Le changement ne se fera pas sans rétablir la confiance entre tous.

Je vous remercie, et je vous donne maintenant la parole.